

PRIX D'EXCELLENCE EN ARTS ET CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2015

ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART À L'HONNEUR

Abitibi-Témiscamingue, le 18 février 2015 – C'est la MRC d'Abitibi-Ouest qui accueillera, le 13 avril prochain, la remise des 15^e Prix d'excellence du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, présentée par Desjardins. Sur la scène du Théâtre de poche, les projecteurs seront alors tournés vers des artistes, organismes et travailleurs culturels qui s'illustrent dans notre région. Parmi les huit prix d'excellence qui seront remis, six seront attribués en arts visuels et métiers d'art, la discipline mise à l'honneur cette année.

SIX PRIX EN ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART

PRIX DU PUBLIC TVA ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. Ce prix, qui est adjudgé par le public, récompense les réalisations et le rayonnement d'un organisme actif en arts visuels et métiers d'art. Les cinq organismes présélectionnés ont été proposés par les commissions culturelles de chacun des territoires de MRC, à partir de différents critères. Ces nominés sont : Société des arts Harricana (MRC d'Abitibi), Centre d'art Rotary (MRC d'Abitibi-Ouest), **L'Écart.. . Lieu d'art actuel** (MRC de Rouyn-Noranda), **Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie** (MRC de Témiscamingue) et **Centre d'exposition de Val-d'Or** (MRC de la Vallée-de-l'Or). Le lauréat bénéficiera d'une campagne publicitaire d'une valeur de 1 000 \$ sur les ondes de *RNC Média*.

Modalités de vote pour le Prix du public TVA

Des capsules seront diffusées sur les ondes de TVA Abitibi-Témiscamingue, du 2 mars au 3 avril, ainsi que sur le site Internet de CULTURAT (www.culturat.org). Le public pourra voter en ligne sur le site de TVA Abitibi-Témiscamingue (www.tvaabitibi.ca), et ce, du 2 mars au 3 avril 2015. Des bulletins de vote seront aussi disponibles dans les bibliothèques du Réseau BIBLIO et dans les bibliothèques municipales d'Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Val-d'Or. En votant, les participants courent la chance de gagner une création de Noc Design, offerte par La Fontaine des arts, et de remettre le prix lors de la cérémonie du 13 avril.

PRIX TN : INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES. Ce prix récompense les efforts et l'excellence d'un organisme qui se démarque par l'intégration des technologies numériques dans ses réalisations, que ce soit au niveau de la création, la promotion, la diffusion ou la commercialisation. Le lauréat, sélectionné par un jury régional, se verra remettre une bourse de 1 000 \$ du *Conseil de la culture*.

PRIX TRAVAILLEUR DE L'OMBRE. Ce prix salue les efforts et le dynamisme d'un individu œuvrant dans la discipline honorée cette année. Cette personne se démarque, loin des projecteurs, par ses initiatives et son implication, que ce soit en administration, communication, diffusion, production, soutien technique ou autre. Attribué par un jury régional, ce prix est accompagné d'une bourse de 500 \$ du *ministère de la Culture et des Communications*.

PRIX RÉALISATION. Remis cette année par la *Ville de La Sarre*, ce prix récompensera une réalisation marquante des trois dernières années en arts visuels ou métiers d'art. Celle-ci peut avoir été initiée par un organisme, un artiste ou un regroupement d'artistes. Ce sont les membres en règle du Conseil de la culture qui seront appelés à exercer leur vote, en choisissant parmi plus d'une centaine de réalisations préalablement répertoriées. Le créateur de la réalisation gagnante recevra une œuvre de Michel Drapeau.

PRIX CRÉATEUR/CRÉATRICE DE L'ANNÉE. Assorti d'une bourse de 5 000 \$ du *Conseil des arts et des lettres du Québec* (CALQ) et octroyé par un jury interrégional, ce prix reconnaît l'excellence d'un artiste professionnel en arts visuels et métiers d'art.

PRIX RELÈVE. Déterminé par un jury de pairs de la région, ce prix sera remis à un artiste ayant cinq ans et moins de pratique professionnelle. Celui-ci se verra remettre une bourse de 1 000 \$ par les *députés Guy Bourgeois et François Gendron*, en plus d'une formation offerte par le Conseil de la culture.

DEUX PRIX MULTIDISCIPLINAIRES

PRIX PETITE COLLECTIVITÉ. Ce prix est parrainé par le journal culturel *L'Indice bohémien*. Il honore le caractère artistique et culturel particulièrement vivant d'une collectivité de 5 000 habitants et moins qui se distingue par ses initiatives, son dynamisme et sa vitalité. Un publiereportage d'une valeur de 1 000 \$, à paraître dans *L'Indice bohémien*, accompagne ce prix.

PRIX MEMBRE HONORIFIQUE. Remise pour une 25^e fois par le *Conseil de la culture*, cette distinction attire l'attention sur le travail d'une personne dont l'engagement a une portée particulièrement significative et structurante pour le développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue.

APPEL DE CANDIDATURES

Les artistes, organismes, travailleurs culturels et petites collectivités qui désirent soumettre leur candidature pour les quatre prix suivants, soit **Relève; Intégration des technologies numériques; Travailleur de l'ombre; et Petite collectivité**, ont jusqu'au 17 mars pour le faire.

Pour connaître tous les détails et obtenir le formulaire, veuillez consulter la section des Prix d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue 2015 au <http://www.ccat.qc.ca/section-speciale.html>.

– 30 –

Source : Samuelle Ramsay-Houle
1 877 764-9511, poste 27
projet@ccat.qc.ca